

République  
Française  
Département  
Haute-Saône

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	18
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation  
07 février 2024

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE FROIDECONCHE**

**Séance du 15 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle André Malraux de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, CUNEY Nathalie, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, JEANNOT Emmanuelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERNICE José, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane.

Absents excusés : Abella JUAN => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE  
Jérôme FAIVRE => pouvoir donné à Christelle JEANMASSON  
Marina MOREL => pouvoir donné à Claudette FAIVRE-BAZIN  
Stéphanie JEANDESBOZ

**1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

**2) APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2024 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) APPROUVE le PV des délibérations de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2024.

**3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 :**

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2023**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant la régularité des écritures,**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;**

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs actives ;

**Déclare que le compte de gestion du budget communal, du budget eau et du budget assainissement dressé pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (18 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention).**

#### **4) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023:**

Monsieur le Maire, Eric PETITJEAN sort de la salle au moment du vote,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme GAVOILLE Sylvie, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr PETITJEAN Eric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention – 1 exclu)</b>						
Résultats reportés.....	366 802.35 €			603 704.58 €	366 802.35 €	603 704.58 €
Opérations de l'exercice.....	407 090.39 €	997 442.18 €	957 015.45 €	1 318 554.99 €	1 364 105.84 €	2 315 997.17 €
TOTAUX	773 892.74 €	997 442.18 €	957 015.45 €	1 922 259.57 €	1 730 908.19 €	2 919 701.15 €
Résultats de clôture.....		223 549.44 €		965 242.12 €		1 188 791.56 €
Reste à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		223 549.44 €		965 242.12 €		1 188 791.56 €
RESULTATS DEFINITIFS		223 549.44 €		965 242.12 €		1 188 791.56 €
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention – 1 exclu)</b>						
Résultats reportés.....		127 293.53 €		36 788.71 €		164 082.24 €
Opérations de l'exercice.....	257 731.14 €	95 293.44 €	311 658.78 €	326 908.63 €	569 389.92 €	422 413.32 €
TOTAUX	257 731.14 €	222 586.97 €	311 658.78 €	363 697.34 €	569 389.92 €	586 495.56 €
Résultats de clôture.....	35 144.17 €			52 038.56 €		16 894.39 €
Reste à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	35 144.17 €			52 038.56 €		16 894.39 €
RESULTATS DEFINITIFS	35 144.17 €			52 038.56 €		16 894.39 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention – 1 exclu)</b>						
Résultats reportés.....		16 185.43 €		75 249.92 €		91 735.35 €
Opérations de l'exercice.....	101 471.46 €	47 251.62 €	90 858.31 €	112 243.86 €	192 329.77 €	159 495.48 €
<b>TOTAUX</b>	<b>101 471.46 €</b>	<b>63 437.05 €</b>	<b>90 858.31 €</b>	<b>187 493.78 €</b>	<b>192 329.77 €</b>	<b>250 930.83 €</b>
Résultats de clôture.....	38 033.41 €			96 635.47 €		58 602.06 €
Reste à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>38 033.41 €</b>			<b>96 635.47 €</b>		<b>58 602.06 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>38 033.41 €</b>			<b>96 635.47 €</b>		<b>58 602.06 €</b>

**5) AFFECTATION DES RESULTATS :**

Voir annexes 5a – 5b – 5c

**6) APPROBATION DU RPOS 2023 - SERVICE EAU:**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, (18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

**7) APPROBATION DU RPOS 2023 - SERVICE ASSAINISSEMENT:**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, (18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Informations diverses :**

- La délégation d'Emmanuelle JEANNOT (bâtiments communaux) sera bientôt libérée et nécessitera la candidature d'un nouvel élu.
- Un point a été fait sur l'état d'avancement des travaux de bûcheronnage. Les retards constatés sont dus essentiellement à la météo et au vandalisme sur engin forestier que l'entreprise a subi.

**Séance levée à 21h20**

### **SIGNATURES**

**Le secrétaire de séance,**

**Claudette FAIVRE-BAZIN**

**Le Maire,**

**Eric PETITJEAN**